

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-104

SEANCE du 25 septembre 2024

Convoqué le 17 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq du mois de septembre, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle du Conseil municipal (Mairie – 2 rue Dessus Vière – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Membres en exercice : 14

Membres présents : 11

Résultat du vote :

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mmes CHOSSAT Martine, FORME Sonia, ROUX Chantal, MM. BONNAFFOUX Sébastien, CEAS Benoît, LAGIER Robert, MEGARNI Stéphane, MEYSSIREL Bernard, MEYSSIREL Cédric, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre

Absents : Mme BOU Suzanne, MM. AUBERT Sébastien, LAURENS Ludovic

Pouvoirs :

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME – DISPOSITIF « ETUDES EN FAVEUR D'INSTALLATIONS HYDROELECTRIQUES » – ETUDE DE FAISABILITE D'UNE CENTRALE HYDROELECTRIQUE SUR LE RESEAU AEP DE CHARANCE

Considérant la politique de développement de la production d'énergies renouvelables portée par la Commune des Orres,

Vu la note d'opportunité réalisée par Territoire d'énergie Hautes-Alpes pour la Commune des Orres, ayant conclu à l'intérêt réel et au potentiel de production hydroélectrique sur le réseau d'adduction en eau potable de Charance,

Vu la nécessité, pour poursuivre ce projet de production hydroélectrique sur le réseau d'adduction en eau potable de Charance, d'engager une étude de faisabilité afin d'en démontrer la faisabilité administrative, technique, environnementale et économique,

Considérant qu'une demande de subvention peut être sollicitée auprès de l'ADEME, pour le financement d'une étude de faisabilité pour ce projet de turbinage d'eau déjà captée,

Considérant que le montant de cette étude de faisabilité est estimé à 10 000 € HT,

Vu le plan de financement ci-après pour cette étude de faisabilité :

FINANCEUR	MONTANT (€HT)	%
ADEME	7 000 €	70 %
Commune des Orres (Autofinancement)	3 000 €	30 %
TOTAL	10 000 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation d'une étude de faisabilité pour le projet de production hydroélectrique sur le réseau d'adduction en eau potable de Charance, ainsi que le plan de financement détaillé ci-avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ADEME pour cette étude ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Copie de réception en préfecture
005-210500989-20240925-2024-104-DE
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire de Séance
Chantal ROUX



Le Maire,
Pierre VOLLAIRE



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou publication, en application de l'article R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*